

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 12, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 10:31 a.m. [ET] to consider a draft report on Bill S-209, An Act to restrict young persons' online access to pornographic material; and for clause-by-clause consideration of Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, honourable senators. I declare open this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan, and I'm the chair of the committee. I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

[*Translation*]

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, and I come from Treaty 6 territory.

Senator Pate: Kim Pate, and I live here on the unceded, surrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, also from Treaty 6 territory.

Senator Dhillon: Baltej Dhillon, British Columbia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 12 mars 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la version préliminaire d'un rapport sur le projet de loi S-209, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel pornographique, et pour procéder à l'étude article par article du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Le sénateur David M. Arnot (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs. Je déclare ouverte la présente séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je m'appelle David Arnot. Je suis un sénateur de la Saskatchewan et je préside ce comité. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Paula Simons, Alberta, et suis originaire du territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Pate : Kim Pate, et je vis ici, sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué de la nation algonquine anishinabe.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, de l'Alberta, également originaire du territoire visé par le Traité n° 6.

Le sénateur Dhillon : Baltej Dhillon, Colombie-Britannique.

The Chair: Thank you, senators. Honourable senators, for our first item of business today, we'll take some time to consider the draft report on Bill S-209. As members will recall, we previously completed our clause-by-clause consideration of the bill and agreed to append observations to the report early last month.

Due to time constraints, we adjourned in the middle of discussions on proposed observations. Draft observations prepared by Senator Saint-Germain and myself have been circulated to all members of the committee, and I would like to have any comments on the proposed observations.

Senator Saint-Germain, do you want to say anything to initiate the discussion?

Senator Saint-Germain: Yes. Thank you, Mr. Chair. Perhaps it is relevant that I bring some clarity to the amendment that I proposed. This clarification is in response to the steering committee's questions regarding an excerpt from the text of this observation. It's not an amendment that I made. It's an observation.

The addition of this part of the observation:

“ . . . traditional approaches have proven insufficient to address these harms. It is therefore necessary to pursue alternative solutions that place responsibility on these organizations . . . ”

— was made following a very pertinent comment by Senator Dhillon. The aim of this comment is to showcase those traditional methods such as administrative or financial penalties do not hit powerful organizations such as pornographic content distributors hard enough. Senator Dhillon invites the government to put forward creative and alternative methods that can effectively hold these organizations to account. This comment, therefore, invites the government to think outside the box to ensure that these companies fulfill their obligations to society.

The Chair: Senator Dhillon, would you like to make a comment? I know you worked on the proposed observation with Senator Saint-Germain.

Senator Dhillon: No, I think Senator Saint-Germain has said it well.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Thank you for clarifying that. I wonder whether, for the sake of greater clarity in the observation itself, we should add the words “administrative penalties” in brackets after “alternative solutions” or “traditional approaches,” so that what we are referring to is clear.

Le président : Merci, sénateurs. Chers collègues, nous allons commencer par étudier l'ébauche de rapport sur le projet de loi S-209. Les sénateurs se souviendront qu'au début du mois dernier, nous avons déjà achevé l'étude article par article du projet de loi et convenu d'ajouter des observations au rapport.

Faute de temps, nous avons suspendu la séance au milieu des discussions sur les observations proposées. Les observations préliminaires rédigées par la sénatrice Saint-Germain et moi-même ont été distribuées à tous les membres du comité, et j'aimerais recueillir vos commentaires à leur sujet.

Sénatrice Saint-Germain, souhaitez-vous prendre la parole pour lancer la discussion?

La sénatrice Saint-Germain : Oui. Merci, monsieur le président. Il serait peut-être utile que je fournisse quelques précisions sur l'amendement que j'ai proposé. Ces précisions répondent aux questions qu'a soulevées le comité directeur au sujet d'un extrait du texte de ces observations. Il ne s'agit pas d'un amendement que j'ai proposé, mais d'une observation.

La partie suivante de l'observation :

... les approches traditionnelles ne permettent pas de réduire efficacement ces dommages. Il est donc impératif de poursuivre des solutions alternatives qui attribuent la responsabilité aux entités concernées...

... a été ajoutée à la suite d'une remarque très pertinente du sénateur Dhillon. Ce commentaire vise à montrer que les mesures traditionnelles, comme les sanctions administratives ou financières, ne sanctionnent pas suffisamment les organisations puissantes comme les distributeurs de contenus pornographiques. Le sénateur Dhillon invite le gouvernement à proposer des méthodes novatrices et alternatives permettant de responsabiliser efficacement ces organisations. Ce commentaire exhorte donc le gouvernement à sortir des sentiers battus pour s'assurer que ces entreprises respectent leurs obligations envers la société.

Le président : Sénateur Dhillon, souhaitez-vous formuler un commentaire? Je sais que vous avez travaillé sur cette proposition avec la sénatrice Saint-Germain.

Le sénateur Dhillon : Non, je pense que la sénatrice Saint-Germain a tout dit.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci pour cette précision. Je me demande si, dans l'intérêt d'une plus grande clarté dans l'observation elle-même, on devrait mettre, entre parenthèses, à « solutions alternatives » ou à « approches traditionnelles », les mots « administrative penalties », pour que l'on sache de quoi l'on parle.

[English]

Senator Saint-Germain: Administrative or financial penalties.

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Senator Saint-Germain: Subject to Senator Dhillon's agreement, I would agree to that.

Senator Dhillon: I agree to that.

Senator Miville-Dechêne: Otherwise, we have a very vague idea of what the traditional approaches are that —

Senator Saint-Germain: It gives more clarity. You're right.

Senator Dhillon: That makes sense, chair.

The Chair: Do the clerks have enough information to make an adjustment to the observation?

Are there any other questions regarding the observation? Colleagues, are you in favour of the observation? I see it's universal. Thank you. That observation will then be adopted to the report.

The second observation proposed was made by me. I'll speak to it very briefly.

I proposed a number of amendments to the act concerning the issues that are in the observation. The amendments I proposed were not accepted by the committee. I feel it's important to attach an observation reflecting much of the evidence that was given, including from the Canadian Council of Women, who were very concerned — as were parents — about the effect of access to pornography by young people, its traumatizing effects and the need for mental health supports for young people, as well as digital literacy initiatives and education. Therefore, the idea was to put forward, for policy-makers and legislators, consideration for the concept of a national support strategy surrounding this bill to address those issues in concert with the concerns, particularly from parents and some witnesses — quite a few witnesses, actually.

Senators, do you have questions or concerns about the observation?

Senator Miville-Dechêne: Are we talking about your consolidated observation?

The Chair: Yes.

Senator Miville-Dechêne: Okay. Great.

The Chair: The one that you're in great support of.

[Traduction]

La sénatrice Saint-Germain : Sanctions administratives ou financières.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui.

La sénatrice Saint-Germain : Si le sénateur Dhillon est d'accord, j'accepte cette proposition.

Le sénateur Dhillon : Je suis d'accord.

La sénatrice Miville-Dechêne : Sinon, nous n'avons qu'une idée très vague des approches traditionnelles qui...

La sénatrice Saint-Germain : Cet ajout apporte plus de clarté. Vous avez raison.

Le sénateur Dhillon : Tout à fait, monsieur le président.

Le président : Les greffiers disposent-ils de suffisamment de renseignements pour modifier l'observation?

Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'observation? Chers collègues, êtes-vous favorables à cette observation? Je constate qu'il y a unanimité. Merci. Nous allons donc intégrer cette observation au rapport.

La deuxième observation proposée venait de moi. Je vais en parler très brièvement.

J'ai proposé plusieurs amendements à la loi concernant les points soulevés dans les observations. Le comité n'a pas accepté les amendements que j'ai proposés. Je pense qu'il est important de joindre une observation qui reflète une grande partie des preuves présentées, notamment par le Conseil des femmes du Canada, qui a exprimé — tout comme les parents — de vives inquiétudes quant à l'accès des jeunes à la pornographie, à ses effets traumatisants et à la nécessité de mettre en place des services de soutien en santé mentale pour les jeunes, ainsi que des initiatives et des programmes de formation en littératie numérique. L'idée était donc de proposer aux décideurs politiques et aux législateurs de réfléchir à la création d'une stratégie nationale de soutien autour de ce projet de loi. L'objectif était de répondre à ces enjeux en tenant compte des préoccupations exprimées, notamment par les parents et certains témoins... par un grand nombre de témoins, en réalité.

Honorables sénateurs, avez-vous des questions ou des commentaires à propos de cette observation?

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous réferez-vous à votre observation globale?

Le président : Oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : D'accord. Parfait.

Le président : Celle que vous soutenez avec enthousiasme.

Senator Miville-Dechêne: Exactly. No, I was just wondering because we had a discussion, and that was a while ago.

The Chair: Senators, are there any concerns? Are you in agreement with attaching this observation to the report? I see consensus on that. Thank you very much.

Senators, is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report, in both official languages, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senators, is it agreed that I report this bill as amended and with observations to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, senators. That completes our discussion of Bill S-209, and now we're going to move to the next order of business.

Senators, we'll now move on to our principal item of business today and begin clause-by-clause consideration of Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

The Chair: Shall clause 1, which contains the alternative title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Shall clause 2 carry?

La sénatrice Miville-Dechêne : Exactement. Non, je me posais juste la question parce que nous en avons parlé, et c'était il y a un certain temps.

Le président : Chers sénateurs, y a-t-il des objections? Êtes-vous d'accord pour ajouter cette observation au rapport? Je constate qu'il y a consensus à ce sujet. Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, sommes-nous d'accord pour que le Sous-comité du programme et de la procédure soit habilité à approuver la version définitive des observations jointes au rapport, dans les deux langues officielles, en tenant compte des discussions d'aujourd'hui et à y apporter tout changement jugé nécessaire, que ce soit au niveau de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Des voix : Oui.

Le président : Chers sénateurs, êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi modifié, avec les observations, au Sénat dans les deux langues officielles?

Des voix : Oui.

Le président : Merci, chers sénateurs. Voilà qui conclut notre discussion sur le projet de loi S-209; nous allons maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour.

Chers sénateurs, nous allons maintenant passer au point principal de l'ordre du jour d'aujourd'hui et entamer l'étude article par article du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition?

Des voix : Oui.

Le président : D'accord. Merci.

Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du titre?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Merci.

L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1, qui renferme le titre subsidiaire, est-elle reportée?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. L'article 2 est-il adopté?

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried on division. Shall clause 3 carry?

Sorry. There is an amendment proposed here by Senator Simons. It's numbered PS-205-3-3-13. It has been previously circulated. I'm going to ask Senator Simons to speak to her amendment.

Senator Simons: Thank you very much, Mr. Chair. I will be advancing a series of three amendments, or three steps, at clause by clause, which I need to explain in advance because this plan will only work if all three are agreed upon by the committee.

There are three provisions in this bill, each of which would establish a requirement for a mandatory transfer of an inmate to a hospital for the purposes of a mental health assessment.

This has been a controversial proposal, in part because it's not clear if that is an additional cost. We had, last go around, the PBO weigh in on this, but some people still felt that this was potentially a question that required a Royal Recommendation.

But I think, even leaving that aside, we heard from a number of witnesses who suggested that this could create an undue burden on the health care systems of various provinces, and that may be an unintended consequence that could trip up the bill.

So, after consultation with a number of senators on the committee, including the sponsor, I am going to suggest that we eliminate all the provisions that deal with mandatory transfer.

I propose to simply excise these three provisions from the bill. Fortunately, this can be done without affecting any other part of the bill's operation. The three provisions in question are subsection 15.1(2.02), section 29.02 and subsection 37.1(3).

So, in order to remove these three provisions, it will be necessary to amend clause 3, to vote down clause 4 — we just say “nay” to clause 4 — and to amend clause 6. These provisions are located on pages 3 and 4 of the bill.

So, having given that as a preamble, I now move:

That Bill S-205 be amended in clause 3, on page 3, by deleting lines 13 to 21.

The Chair: I'm going to ask Senator Pate to respond to this amendment and perhaps the effect of the other proposed amendments, which you know about, and hear your comments, please.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence. L'article 3 est-il adopté?

Désolé. La sénatrice Simons a proposé un amendement. Il s'agit du numéro PS-205-3-3-13. Il a déjà été distribué. Je vais demander à la sénatrice Simons de présenter son amendement.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais proposer une série de trois amendements, ou trois étapes, lors de l'étude article par article, que je dois expliquer à l'avance, car ce projet ne pourra aboutir que si le comité approuve les trois.

Ce projet de loi comporte trois dispositions, dont chacune instaurerait l'obligation de transférer un détenu vers un hôpital aux fins d'une évaluation de sa santé mentale.

Ce point a suscité la controverse, notamment parce qu'il n'est pas clairement établi que ces dispositions entraîneraient des coûts supplémentaires. La dernière fois, le directeur parlementaire du budget s'est prononcé sur la question, mais certaines personnes estimaient encore que celle-ci pourrait nécessiter une recommandation royale.

Mais je pense que, même en faisant abstraction de cet aspect, plusieurs témoins ont fait valoir que ces dispositions pourraient imposer une charge excessive aux systèmes de santé de diverses provinces, ce qui pourrait constituer une conséquence imprévue susceptible de faire échouer le projet de loi.

Après avoir consulté plusieurs sénateurs membres du comité, y compris le parrain du projet de loi, je vais donc proposer que nous supprimions toutes les dispositions relatives au transfert obligatoire.

Je propose simplement de supprimer ces trois dispositions du projet de loi. Heureusement, nous pouvons le faire sans toucher au reste du projet de loi. Les trois dispositions en question sont le paragraphe 15.1(2.02), l'article 29.02 et le paragraphe 37.1(3).

Pour supprimer ces trois dispositions, nous devons donc modifier l'article 3, rejeter l'article 4 — il suffira de voter « contre » l'article 4 — et modifier l'article 6. Ces dispositions figurent aux pages 3 et 4 du projet de loi.

Cela étant dit, je propose donc :

Que le projet de loi S-205 soit modifié à l'article 3, à la page 3, par suppression des lignes 14 à 23.

Le président : Sénatrice Pate, je vais vous demander de réagir à cet amendement et peut-être de nous parler des conséquences des autres amendements proposés dont vous avez connaissance. J'aimerais entendre vos commentaires, s'il vous plaît.

Senator Pate: Certainly, the rationale for putting this in the bill in the first place is the increased focus in provinces, and particularly federally, on the need to provide adequate mental health services for folks who are in communities who are being criminalized, sometimes in part to get them treatment, and then sometimes getting federal sentences because the treatment that's available on provincial remand and in sentenced custody is insufficient.

Certainly, as I mentioned when we were studying the bill, there is a decision out of Ontario that is on appeal at the moment and will likely go to the Supreme Court of Canada, the *Warren* case involving the decision of Justice Pomerance to order that Mr. Warren be placed in a hospital instead of the federal penitentiary based on evidence of what had happened to him during his previous incarceration. He may now have just been transferred to a hospital, finally, almost two years after that decision was taken.

Ultimately, we heard from many, including many psychiatrists such as Dr. Kravtzenyuk, Dr. Chaimowitz and Dr. Watt. We heard from Howard Sapers, who was the correctional investigator and on the minister's advisory committee. We heard from a number of civil society organizations and academics, including the Assembly of First Nations, the Mi'kmaq Legal Support Network, the CBA, Professor Wildeman, the DisAble Women's Network of Canada, the family members of folks, the John Howard Society and the Canadian Prison Law Association that these are the kinds of recommendations they are making as well. We also heard from the Royal in Ottawa and some of the folks who are working at the provincial level, like Dr. Simpson, who doesn't work in the federal system but works with CAMH.

The feeling is that they are not well resourced in the provinces. I don't disagree with that. I think this is an issue whose time will come. Given that has been the main stumbling block in moving this bill forward in the past, and maybe in the future, I'm resigned to this, if I can put it that way. So I would say on division, but I certainly appreciate that Senator Simons has done this in full consultation with us on this. I certainly understand this is an issue for a number of senators, so I'm prepared to leave it at that for now.

The Chair: Are there any questions, comments or concerns?

La sénatrice Pate : Volontiers. La raison pour laquelle ces dispositions ont été incluses dans le projet de loi tient avant tout à l'attention croissante que les provinces, et surtout le gouvernement fédéral, accordent à la nécessité d'offrir des services de santé mentale adéquats aux personnes issues de communautés criminalisées. Ces services visent parfois à leur permettre d'accéder à un traitement, et parfois à leur faire bénéficier de peines fédérales, car les traitements disponibles dans les établissements de détention provisoire provinciaux et dans les établissements de détention après condamnation sont insuffisants.

Comme je l'ai indiqué au cours de l'étude du projet de loi, une décision rendue en Ontario fait actuellement l'objet d'un appel et sera probablement portée devant la Cour suprême du Canada. Il s'agit de l'affaire *Warren*, dans laquelle la juge Pomerance a ordonné que M. Warren soit placé en hôpital plutôt que dans un pénitencier fédéral. Elle a fondé sa décision sur les éléments de preuve relatifs à ce qui lui était arrivé lors de sa précédente incarcération. Il vient peut-être enfin d'être transféré à un hôpital, près de deux ans après cette décision.

Nous avons entendu de nombreux témoignages, notamment ceux de plusieurs psychiatres, dont les docteurs Kravtzenyuk, Chaimowitz et Watt. Nous avons également entendu Howard Sapers, qui était enquêteur correctionnel et membre du comité consultatif du ministre. Plusieurs organismes de la société civile et universitaires, notamment l'Assemblée des Premières Nations, le Mi'kmaq Legal Support Network, l'Association du Barreau canadien, M. Wildeman, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, les proches des personnes concernées, la Société John Howard et l'Association canadienne du droit carcéral, nous ont indiqué qu'ils formulaient eux aussi ce type de recommandations. Nous avons également entendu le témoignage de Le Royal à Ottawa et de certaines personnes qui travaillent au niveau provincial, comme Mme Simpson, qui n'exerce pas au sein du système fédéral, mais collabore avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Ils ont l'impression que les provinces ne disposent pas de ressources suffisantes. Je ne conteste pas cet avis. Je pense que nous finirons par nous pencher sur cette question. Étant donné que ce point a été le principal obstacle à l'avancement de ce projet de loi par le passé, et qu'il le sera peut-être encore à l'avenir, je m'y suis résignée, si je puis m'exprimer ainsi. Je dirais donc que oui, avec dissidence, mais je tiens à souligner que la sénatrice Simons nous a consultés à ce sujet. Je comprends tout à fait que cette question préoccupe un certain nombre de sénateurs. Je suis donc prête à en rester là pour l'instant.

Le président : Avez-vous des questions, des remarques ou des préoccupations?

Senator Batters: Thanks very much for bringing this forward because that is, as you know, something I've been concerned about throughout the study of this bill and its previous iteration.

One thing I wondered about is this: I recognize that the summary is not officially part of the bill, but if this bill does pass the Senate, it will go then to the House of Commons. I'm kind of thinking that maybe subparagraph (a) of the summary might need to be adjusted. I don't know if there is anything in the preamble that does, but I do notice that subparagraph (a) might need to —

Senator Pate: That's a great observation, Senator Batters. Perhaps we could change it to "may be" because it already is in the bill. Section 29 already allows that to happen, but we could change that wording to "may be transferred to a hospital." That's already in the law, but thank you for pointing that out.

The Chair: All right. In order to deal with this logically, I guess we'll go through each one of these at the appropriate time. With respect to Senator Simons' motion to amend clause 3, page 3, senators, are you in agreement to adopt the amendment?

Senator Batters: I forget — did you read it at the beginning?

Senator Simons: I can read it again. It's really short.

Senator Batters: I wasn't sure if it was read out.

Senator Simons: "That Bill S-205 be amended in clause 3, on page 3, by deleting lines 13 to 21."

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: On division. Shall clause 4 be carried?

Some Hon. Senators: No.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: So clause 4 is defeated on division. Are there any questions? Okay. Thank you. Shall clause 5 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup d'avoir soulevé cette question, car, comme vous le savez, ce sujet m'a préoccupé tout au long de l'étude de ce projet de loi et lors de l'étude de sa version précédente.

Je me pose une question à ce sujet : je sais bien que le Sommaire ne fait pas officiellement partie du projet de loi, mais si le Sénat adopte ce projet de loi, il sera ensuite transmis à la Chambre des communes. Je me dis que nous devrions peut-être modifier le sous-alinéa a) du Sommaire. Je ne sais pas si le préambule contient quelque chose à cet effet, mais je remarque que l'alinéa a) devrait peut-être...

La sénatrice Pate : C'est une excellente remarque, sénatrice Batters. Nous pourrions peut-être remplacer ce passage par « autorise le transfèrement », puisque cela figure déjà dans le projet de loi. L'article 29 prévoit déjà cette possibilité, mais nous pourrions remplacer la formulation actuelle par « autorise le transfèrement dans un hôpital ». Ce texte figure déjà dans la loi, mais merci de l'avoir signalé.

Le président : Très bien. Pour aborder cette question de manière logique, je pense que nous allons passer en revue chacun de ces points au moment opportun. En ce qui concerne la proposition d'amendement à l'article 3, page 3, qu'a présentée la sénatrice Simons, chers sénateurs, convenez-vous d'adopter cet amendement?

La sénatrice Batters : J'ai oublié... L'avez-vous lu au début?

La sénatrice Simons : Je peux le relire. C'est vraiment court.

La sénatrice Batters : Je ne savais plus si on l'avait lu à voix haute.

La sénatrice Simons : « Que le projet de loi S-205 soit modifié à l'article 3, à la page 3, par suppression des lignes 14 à 23. »

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Non.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : L'article 4 est donc rejeté avec dissidence. Avez-vous des questions? Très bien. Merci. L'article 5 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

The Chair: Carried on division.

Senator Simons, I think this is the next place.

Senator Simons: I move:

That Bill S-205 be amended in clause 6, on page 4,

(a) by replacing line 9 with the following:

“6 Paragraph 37.1(2)(a) of the Act is replaced”;

(b) by deleting lines 14 to 24.

Eventually, I will get used to this kind of legal language, but this effectively does what we previously discussed.

The Chair: Are there any comments on this amendment? There are none. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried on division. Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried on division. Shall clause 8 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried on division. Shall clause 9 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried on division. Shall clause 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried on division. Shall clause 11 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

Le président : Adopté avec dissidence.

Sénatrice Simons, je pense que c'est la prochaine étape.

La sénatrice Simons : Je propose:

Que le projet de loi S-205 soit modifié à l'article 6, à la page 4 :

a) par substitution, à la ligne 9, de ce qui suit :

« 6 L'alinéa 37.1(2)a de la même loi est rempla- »;

b) par suppression des lignes 15 à 26.

Je finirai bien par m'habituer à ce genre de jargon juridique, mais cela correspond à ce dont nous avons parlé.

Le président : Y a-t-il des commentaires sur cet amendement? Il n'y en a aucun. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence. L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence. L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence. L'article 9 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence. L'article 10 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté avec dissidence. L'article 11 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

The Chair: Carried, on division. Shall clause 1, which contains the alternative title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Very good. That is carried. Shall the preamble carry?

Senator Simons: This is where Senator Batters had a suggestion for an amendment. Is this the preamble?

The Chair: Do you want to make an amendment to the words “may be” as a formal amendment to the preamble?

Senator Pate: That’s in the summary.

Senator Simons: Do we need to make a change? I’m advised that we can’t amend the summary.

Senator Pate: No, we can, but —

Senator Simons: For the preamble.

Senator Pate: No, we don’t need to amend the preamble.

Senator Simons: Okay.

The Chair: I believe the preamble does not need to be amended, so we can vote on that.

Colleagues, shall the preamble carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

With respect to the amendment of the summary, I’m advised that senators must agree to this.

Is it agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes resulting from the amendments adopted by the committee, in both official languages, including updating cross-references and renumbering provisions?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. That will cover the summary change.

Shall the bill, as amended, carry?

Le président : Adopté, avec dissidence. L’article 1, qui contient le titre subsidiaire, est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Très bien. C’est adopté. Le préambule est-il adopté?

La sénatrice Simons : C’est là que la sénatrice Batters a proposé un amendement. S’agit-il du préambule?

Le président : Souhaitez-vous proposer un amendement formel au préambule visant à remplacer les mots « peut être »?

La sénatrice Pate : C’est dans le sommaire.

La sénatrice Simons : Avons-nous besoin d’apporter une modification? On m’informe que nous ne pouvons pas modifier le sommaire.

La sénatrice Pate : Non, nous pouvons le faire, mais...

La sénatrice Simons : Pour le préambule.

La sénatrice Pate : Non, nous n’avons pas besoin de modifier le préambule.

La sénatrice Simons : D’accord.

Le président : Je pense que nous n’avons pas besoin de modifier le préambule; nous pouvons donc passer au vote.

Chers collègues, le préambule est-il adopté?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

En ce qui concerne la modification du sommaire, on me dit que les sénateurs doivent donner leur accord.

Est-il convenu que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter toute modification technique, grammaticale ou autre modification non substantielle nécessaire par suite de l’adoption d’amendements par le comité, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation des dispositions?

Des voix : Oui.

Le président : Oui. Voilà qui règle la question des modifications apportées au sommaire.

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Carried, on division. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Colleagues, is it agreed that I will report this bill, as amended, with observations, to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Colleagues, I believe that concludes the agenda for today.

That being the case, this meeting will come to an end. The steering committee meeting can happen right away.

(The committee adjourned.)

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence. Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Chers collègues, plaît-il au comité que je fasse rapport du projet de loi au Sénat avec les observations, dans les deux langues officielles?

Des voix : Oui.

Le président : Chers collègues, je pense que nous avons abordé tous les points à l'ordre du jour.

La séance est donc terminée. La réunion du comité directeur peut commencer maintenant.

(La séance est levée.)
